

Comment mobiliser le principe de laïcité dans le cours de philosophie ? ¹

Pierre Hayat
Lycée Jules-Ferry, Paris

Lundi 16 novembre je m'apprêtais à retrouver mes élèves après les carnages du vendredi 13. C'est là que je me suis rendu compte que j'avais prévu à leur intention le sujet d'exercice suivant : « Que peut la raison contre la violence ? ». Ce jour-là, nous n'avons pas traité ce sujet. J'ai cependant écrit la question au tableau, comme rappel de l'implication du cours de philosophie dans les problèmes de notre temps, et notamment de laïcité. On indiquera ici brièvement, à travers quelques exemples, comment la laïcité peut s'enseigner, sans prêches ni sermons, en cours de philosophie et en EMC.

*

1 LE JUGEMENT

Avant d'être un objet d'étude en cours de philosophie, la laïcité est constitutive de l'enseignement de la philosophie, depuis plusieurs décennies. Le programme actuellement en vigueur assigne à cet enseignement la mission de « *favoriser l'accès à l'exercice réfléchi du jugement* ». Cette exigence n'est pas propre à la philosophie. Elle est celle de toute l'école laïque, à travers chacune des disciplines enseignées et à travers la vie scolaire. Seulement, en philosophie, cette tâche est centrale. L'exercice d'une liberté comprise comme une raison critique au travail et comme une pensée attentive à la pensée d'autrui dans le dialogue, est la fin et le moyen de l'école laïque d'aujourd'hui et tout particulièrement du cours de philosophie.

2 LA NEUTRALITÉ

Ce projet d'exercer les élèves au raisonnement critique est-il compatible avec l'obligation de neutralité ? La question ne se pose pas seulement dans le cadre de la formation continue des personnels et dans des discussions entre collègues. Elle apparaît en cours de philosophie ou en EMC. Des éléments de réponse peuvent être fournis, en deux temps. D'une part, le principe de neutralité interdit au professeur d'endoctriner, ou de faire valoir un point de vue partisan. D'autre part, cette

¹ Ce texte est la version légèrement remaniée d'une intervention prononcée au colloque *La laïcité : histoire et actualité*, organisé par la DAFOR de Paris les 3 et 4 décembre au Lycée Montaigne.

interdiction rend possible la mission de l'enseignant de raisonner lui-même librement avec ses élèves, afin de les exercer à l'examen critique et au dialogue. On le voit : la neutralité n'est pas la fin de l'école laïque et de l'enseignement de la philosophie, mais son moyen, qui permet de garantir un climat scolaire le plus apaisé possible, propice à l'instruction.

3 LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

3.1 Cependant, la laïcité ne soutient pas seulement la liberté d'examen et l'instruction publique. Elle vise aussi à préserver la liberté de conscience. Pour éclairer la signification et les enjeux de la liberté *de* conscience, on peut en cours de philosophie, la distinguer de la liberté *de la* conscience. Cette dernière signifie que la conscience est, par principe indépendante de toute pression extérieure et qu'ainsi elle est libre en elle-même. Elle pense ce que bon lui semble. En tant que conscience, elle n'a donc pas besoin de la laïcité pour être libre. Qu'apporte donc la liberté *de* conscience ? Elle apporte à la conscience un élément vital: la possibilité de s'exprimer et de communiquer librement. On observera alors que ce bénéficie pour la conscience se paie de l'obligation de s'exercer dans le respect d'autrui et dans les limites du droit. Par là, on comprend que si la liberté *de la* conscience est en un sens absolue, l'exercice de la liberté *de* conscience ne peut être absolu, sous peine de se détruire.

3.2 Il est également pertinent de considérer la liberté de conscience sous un autre angle, en réfléchissant à la relation que l'individu entretient avec sa propre conscience : quand il est « face à sa conscience », c'est-à-dire face à lui-même. On s'attend alors à un regard critique tourné sur soi et à une exigence à l'égard de soi. On peut en tirer une leçon du point de vue de la laïcité qui garantit la liberté de conscience, c'est-à-dire la possibilité de vivre dans la société selon ses convictions. Car si la laïcité garantit juridiquement la liberté de conscience, elle peut aussi attendre de chacun que le « for intérieur » de sa conscience ne dérive en enfermement en soi. De même, peut-on remarquer que l'invocation de la liberté de conscience sert parfois de prétexte à la paresse intellectuelle qui ne s'inquiète pas des influences et des conditionnements dont la conscience est l'objet. C'est pourquoi, du point de vue de la laïcité, la liberté de conscience doit simultanément être une liberté éclairée par le travail de la raison qui porte à penser contre soi. Cette exigence personnelle trouve un écho sur un plan institutionnel, dans la mission de « *favoriser l'accès à l'exercice réfléchi du jugement* » assignée à l'enseignement de la philosophie en classes terminales, qui encourage à questionner, à vérifier et à se rectifier.

4 LE LIBRE ARBITRE

On peut étudier plus précisément cette dimension morale, au sens d'exigence personnelle, de la laïcité. On peut montrer que l'État laïque préserve au plus loin le libre arbitre de chacun, entendu comme une capacité à se déterminer dans sa pensée et dans ses actes, sans être contraint par une force extérieure. Ainsi, un chrétien, par exemple, est paradoxalement plus libre, du point de vue de sa liberté personnelle, dans un État laïque que dans un État chrétien, car il sait que sa foi n'est soutenue que par sa seule personne. Il ne peut se dire que s'il perd la foi, l'État pourvoira, en lui imposant de vivre selon une croyance qu'il aurait perdue. En dissociant la foi et la contrainte de la loi, l'État laïque rend chacun intégralement responsable de sa croyance ou de son athéisme, et s'oppose du même coup au fanatisme qui prétend attacher la foi à la contrainte.

5 LE FANATISME

5.1 Du fanatisme, précisément, il peut en être question en cours de philosophie comme de son contraire absolu, pour son refus du dialogue, sa haine du questionnement, de la raison et de la fraternité universelle... En l'analysant de façon « clinique », on perçoit le fanatisme comme un enfermement dans une certitude, et comme un emportement irrationnel. Puisque nul ne naît fanatique, on se demande comment on le devient. On analyse des procédés de conditionnement qui dépossèdent l'individu de son libre arbitre, et face auxquels on se sent souvent démuni. En effet, on peine à comprendre l'embrigadement, « le lavage de cerveau » ; on se demande comment il se fait que la bêtise extrême se propage si vite, et comment la haine paraît s'emparer des personnes. On se voit désemparé face à une folie meurtrière qui se présente comme l'accomplissement d'une vocation religieuse. C'est le cas, quand un assassin se croit mandaté par Dieu pour tuer.

5.2 En cours de philosophie et en EMC, on peut aussi utiliser la représentation fréquente du fanatisme comme une maladie de l'esprit, d'une société, ou d'une religion. Et on réfléchit alors à l'usage qui peut être fait de cette représentation. On dira par exemple que cette maladie est à combattre, comme toutes les maladies qui retournent la vie contre elle-même. La laïcité n'est pas neutre face au fanatisme, d'autant qu'il s'agit d'un fléau contagieux, ainsi que le suggérait Camus dans *La peste*, métaphore du fanatisme nazi. La laïcité, qui exclut radicalement le fanatisme, cherche le remède dans l'instruction, dans la justice, dans le civisme, dans le courage moral, dans la fraternité.

On terminera par trois brefs exemples de mobilisation de la laïcité en cours de philosophie et en EMC : l'interprétation, la religion et l'histoire.

6 L'INTERPRÉTRATION

En cours de philosophie, l'interprétation est abordée pour l'intelligence de jugement, la liberté inventive et les exigences morales qu'elle permet de mobiliser. Ce travail est utile pour analyser le fanatisme qui impose une interprétation délirante de la religion, mais également pour s'éclairer sur les enjeux de l'interprétation en matière de religion. On peut s'appuyer sur ce qu'Abdelwahab Meddeb nommait « le choc des interprétations », qu'il opposait au « choc des civilisations ». Le « choc des interprétations » peut s'entendre d'abord comme l'opposition entre un discours fermé prétendant détenir la signification univoque et transparente du texte interprété, et l'interprétation qui s'attache à rapporter le texte à son contexte extérieur et chaque formule du texte à son contexte interne. Mais il se comprend surtout comme une mise en dialogue d'une pluralité d'interprétations qui s'éclairent mutuellement, en faisant ressortir les ressources infinies du texte interprété.

7 LA RELIGION

Sur la religion précisément, le cours de philosophie procède selon une approche laïque. D'une part, il est respectueux du principe de neutralité, en s'abstenant de prendre parti pour ou contre la croyance religieuse, pour ou contre telle croyance religieuse, pour ou contre l'athéisme. D'autre part, il lui revient d'examiner ce que la

religion comme expérience intérieure et comme phénomène collectif, a de complexe et de contradictoire. On montre qu'à travers la religion, mais aussi l'athéisme et l'agnosticisme, s'exprime l'interrogation universelle des hommes sur la vie et la mort, sur la destinée humaine, le sens de l'existence, sur la solitude, sur le rapport à l'infini, à l'absolu et au sacré. Ce travail de clarification gagne assurément à s'appuyer sur des œuvres et des exemples historiques.

8 L'HISTOIRE

8.1 Enfin, lorsqu'en cours de philosophie ou en EMC, un élève demande comment il se fait qu'on parle aujourd'hui beaucoup de la laïcité, on peut répondre que la laïcité n'est pas venue de rien, qu'elle est une idée politique inscrite dans l'histoire : qu'elle est l'objet de combats et de compromis, qu'elle porte des idéaux, qu'elle a des constantes, qu'elle a été l'objet de déplacements, de dévoiements, de progrès, et que cela n'est pas terminé. Dans ce travail à conduire avec les élèves, les connaissances acquises en cours d'histoire sont d'un grand secours.

8. 2 Le professeur de philosophie peut également prendre appui sur le travail de ses collègues d'histoire lorsque ceux-ci ont accoutumé leurs élèves à travailler ce qu'on pourrait appeler « l'histoire de l'histoire ». Ainsi, les élèves apprennent parfois la Seconde Guerre mondiale en intégrant la façon dont cette période a été diversement interprétée durant la seconde moitié du XXe siècle. Ce mode d'enseignement est éclairant et apaisant. Cette méthode, simultanément historique et réflexive, est applicable à la laïcité en comparant, par exemple, la période des Trente Glorieuses, où la laïcité avait acquis une forme d'évidence, peut-être trompeuse, avec notre présent où nous nous munissons de toutes sortes de chartes de la laïcité.

*

Ainsi, l'interrogation : « Que peut la raison contre la violence ? », pourrait-elle résumer le travail à accomplir en cours de philosophie. L'enseignement de la philosophie demande de ne pas abdiquer devant la violence et de refuser obstinément d'offrir à la haine une haine en retour. Il lui incombe de recourir avec confiance aux ressources du raisonnement critique et dialogique, en demeurant vigilant sur les détournements dont la raison peut être le théâtre. Cette tâche réclame de la lucidité, du courage et de la patience. Elle est aussi celle de l'école laïque du XXIe siècle. Elle porte à attendre des autorités publiques que dans tous les établissements scolaires, soient ménagées aux personnels et aux élèves des conditions d'enseignement convenables.